



PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

À tout le personnel élu municipal

Le programme flexible d'assurance collective vous permet de modifier vos choix de protection ainsi que l'utilisation de vos crédits flexibles tous les deux ans.

La campagne de réadhésion du programme flexible aura lieu du 4 au 15 décembre 2023.

Cette campagne sera effectuée sur le site sécurisé de Desjardins Assurances et vos nouveaux choix, le cas échéant, seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Restez à l'affût!

Une communication détaillée vous sera transmise par courriel d'ici au 4 décembre prochain.

Les renseignements relatifs au programme flexible ainsi qu'une page dédiée à la campagne sont disponibles dans la section [Tout le personnel](#) de l'intranet et Internet accessible de l'externe : ville.montreal.qc.ca/extranet

Tout le personnel > Conditions de travail > Assurance collective > [Élu municipal](#)

Nouveauté - crédits flexibles!

Il ne sera désormais plus obligatoire d'utiliser vos crédits flexibles en premier lieu pour payer vos primes. Vous pouvez maintenant les appliquer aux primes, les transférer au compte gestion-santé ou les transférer au REER, selon ce qui correspond le mieux à vos besoins.

Crédits inutilisés 2022 du compte gestion-santé

Si vous aviez un solde de crédits au compte gestion-santé à la fin de l'année 2022, il a été reporté en 2023 et ajouté au montant disponible pouvant être utilisé cette année.

Les crédits non utilisés de 2022 ont été alloués en priorité aux frais admissibles engagés au cours de l'année 2023. Si le solde ainsi reporté n'est pas totalement utilisé à la fin de l'année, il sera perdu, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Vous pouvez consulter le montant disponible de votre compte gestion-santé (compte de dépenses de frais de santé) sur le site sécurisé de Desjardins. Rendez-vous au desjardinsassurancevie.com/fr/villedemontreal. Dans le menu **Se connecter**, choisissez **Assurance collective** dans la section **Particuliers**. Vous devez saisir votre code d'utilisateur ainsi que votre mot de passe pour accéder à votre dossier d'assurance. Si vous les avez oubliés, ou ne les avez jamais créés, suivez les instructions à l'écran. Une fois connecté, dans l'onglet **Mon Dossier**, choisissez **Compte de dépenses de frais de santé**.

Vous pouvez également consulter le montant disponible de votre compte gestion-santé à partir de l'application mobile **Omni** sous le menu **Compte de dépenses de frais de santé**.

Renseignements

- Service à la clientèle de Desjardins Assurances au **1 877 838-8672 à compter du 4 décembre**. Ce numéro est dédié à la campagne de réadhésion. Vous aurez besoin de votre numéro de contrat (Q1637) et votre numéro matricule de 9 chiffres pour vous identifier.
- [L'intervenant\(e\) en ressources humaines](#) de votre arrondissement.